

AVIS PUBLIC
**DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL
DE PERCEPTION - 2025**



AVIS PUBLIC est donné :

Que le rôle général de perception pour l'exercice financier 2025, comprenant les taxes foncières générales, les taxes foncières spéciales, les taxes d'améliorations locales, les compensations foncières pour des immeubles et terrains particuliers, la compensation pour le traitement et la distribution de l'eau, la compensation pour le traitement des eaux usées, la compensation pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, recyclables et compostables, est complété et déposé au bureau de la trésorière, situé au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, J7W 1G8.

QU'il a été procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Que les comptes de taxes sont payables en 1 versement échéant le **21 février 2025** si le montant dû est inférieur à 300 \$, et en 4 versements échéant le **21 février 2025**, le **22 mai 2025**, **20 août 2025** et le **18 novembre 2025**, si le montant dû est supérieur à 300 \$.

Que toute taxe, compensation ou versement impayé à la date de son échéance porte intérêt au taux de 12 % l'an, calculé quotidiennement, plus une pénalité de 5 %.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 24 JANVIER 2025.

Julie Périgny
Trésorière